

la lettre

des

RIVIÈRES

Creuse - Anglin - Claise



“ ÉDIT’EAU ”

À l’heure où cette lettre est rédigée, le département de l’Indre est placé en alerte orange canicule. La gestion de la ressource en eau devient un élément crucial à l’échelle de notre territoire. Dans le cadre du Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau du bassin de la Creuse, l’Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) conduit une étude dont les premiers résultats démontrent que nous serons amenés à réduire nos consommations d’eau pour continuer à vivre sur notre territoire.

Le SMABCAC travaille sur cette problématique en effectuant un recensement des sources. Des projets de restauration pour certaines d’entre elles doivent voir le jour dans le cadre du Contrat Territorial Zones Humides Brenne. Le but est de leur redonner, en particulier, leur rôle dans le soutien du débit des cours d’eau, notamment en période d’étiage.

Nous avons également débuté un travail de recensement et de détermination des zones humides, sur le bassin du Clecq, situé au nord de notre syndicat. Ce bassin versant a été choisi après une analyse multicritère. Il représente un fort risque hydrologique et un pourcentage de zones humides potentiellement dégradées élevé. L’objectif est de poursuivre ce travail sur d’autres territoires dans les années à venir.

Jean-Louis CAMUS
Président du SMABCAC



Partager la ressource Eau

Le bassin versant de la Creuse est particulièrement concerné par la baisse des débits des cours d’eau et des niveaux des nappes souterraines. Des baisses de 15 à 20% des débits estivaux sont mesurées sur la Creuse au Blanc depuis les années 90 et pourrait aller jusqu’à 50% dans les décennies à venir.

Si les effets du changement climatique sont mis en évidence à travers plusieurs travaux scientifiques, nos usages de l’eau (eau potable, irrigation, industrie, plans d’eau, abreuvement...) tendent à accentuer cette tendance.

Dans le cadre de la gestion quantitative, l’EPTB Vienne réalise les études Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) sur la Vienne, la Creuse et le Clain. Sur la base d’une analyse approfondie du fonctionnement de l’hydrosystème, de l’évolution de la ressource et des usages au cours des dernières décennies et des projections à l’horizon 2050, l’objectif de ces études est de définir les modalités de gestion et de partage équilibrés de la ressource. Ces études sont basées sur des connaissances scientifiques et des données actualisées notamment pour tenir compte des effets du dérèglement climatique.

En particulier, dans le cadre de ces études, l’EPTB Vienne définit en concertation avec la commission locale de l’eau (CLE ou « parlement local de l’eau ») les volumes d’eau pouvant être prélevés dans les nappes et les cours d’eau pour les besoins des différents usagers tout en garantissant des conditions permettant un fonctionnement acceptable des milieux aquatiques.

Les résultats de ces études, finalisées ou en cours de réalisation, mettent souvent en évidence la nécessité de diminuer nos prélèvements notamment en été lorsque le milieu est le plus en tension. Elles offrent par ailleurs un éclairage objectif sur l’évolution de l’hydrologie et de la disponibilité de la ressource et incitent à renforcer sans attendre les politiques d’adaptation au changement climatique.

Les résultats de ce travail sont disponibles sur le site internet de l’EPTB Vienne dans la rubrique « publications ».

<http://www.eptb-vienne.fr>

Le livret des trois rivières n°2 bientôt chez vous !

Une deuxième édition du « Livret des trois rivières » est actuellement en cours de préparation et sera imprimé prochainement. Il abordera la thématique de la propriété, de la domanialité et de l'entretien des cours d'eau afin de sensibiliser, notamment, les propriétaires riverains sur les bonnes conduites !

Le livret sera distribué cet automne, en partie par les communes avec leur bulletin municipal ou par un prestataire externe. Vous pourrez aussi le parcourir en ligne sur notre site internet www.smabcac.fr. Bonne lecture !

La notion de propriété

Deux types de cours d'eau sur le territoire :



Article L216-9 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques



Article L216-2 du Code de l'Environnement

L'entretien régulier, par qui ?

Le gestionnaire ou le propriétaire assure le libre écoulement des eaux

Sur l'ensemble des cours d'eau dits non domaniaux, le propriétaire riverain est soumis à l'article L. 215-14 du Code de l'Environnement : "le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau", c'est-à-dire assurer le libre écoulement de l'eau et contribuer au bon état du milieu.

Le Cours de la Creuse dans sa partie domaniale (à partir du Moulin de Saint-Martin à Saint-Marcel), les zones à l'aval sont divisées en 2 parties :

La partie de la berge située jusqu'à la limite de la commune (Art. L. 211-9 du Code Général des Personnes Publiques) est à la responsabilité de la commune propriétaire du SIVC Puyval.

La partie horizontale de la berge appartient aux propriétaires des parcelles et ils ont donc la responsabilité d'entretien conformément à l'article L. 215-14 du Code de l'Environnement cité précédemment.



limite avant débordement

Un inventaire des sources...

Dans le cadre du Contrat Territorial Zones Humides Brenne (CTZH Brenne) et pour palier aux impacts du changement climatique en développant une stratégie d'adaptation, un stage a été mené en 2022 et poursuivi en 2023 sur la thématique des sources et fontaines.

L'approche à l'échelle locale a permis la découverte d'un bon nombre de sources sur le territoire du SMABCAC. C'est ainsi que 267 d'entre elles ont déjà été caractérisées selon leur degré de dégradation (comblement, piétinement, etc...) et certaines ciblées pour rentrer dans le programme de restauration de 2023. Les travaux tendent à rétablir un bon état de fonctionnement et notamment leur capacité à alimenter les milieux aquatiques associés.

Dans une recherche perpétuelle de connaissances sur le sujet, nous restons à votre disposition pour localiser et recenser les sources toujours existantes mais aussi celles qui ont disparues au cours du temps.



Fontaine Louis, Sacierges-Saint-Martin

...et des zones humides !

Indispensables à la bonne santé de nos écosystèmes, les zones humides jouent un rôle majeur pour la biodiversité faunistique comme végétale et le grand cycle de l'eau. Elles participent de manière naturelle à la régulation des crues, des sécheresses, à l'épuration de l'eau et au stockage du carbone. Ces milieux humides rendent notamment divers services en matière d'atténuation du changement climatique.

En France métropolitaine, plus de 50 % des zones humides ont disparu ces 50 dernières années. Ces écosystèmes sont aujourd'hui fortement menacés par les activités humaines et les changements globaux. Elles font donc l'objet d'une attention toute particulière. Leur préservation primordiale à l'échelle nationale intègre des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Afin de mieux connaître les zones humides de notre territoire et de permettre la mise en place de plans de restauration, de gestion et de valorisation, le SMABCAC démarre une étude consacrée à l'inventaire et la caractérisation de celles-ci sur notre territoire. Elle a commencé au printemps 2023 sur le bassin versant du Clecq, à Martizay et Azay-le-Ferron.

